

Certification Bilan de Compétences (CP FFP)

CATEGORIE : C

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

- Spécifique :
- **Services à la personne et à la collectivité - Formation initiale et continue**
 - **Support à l'entreprise - Ressources humaines**

Cette certification concerne plus particulièrement le champ de l'orientation professionnelle, de la psychologie du travail et de la formation professionnelle.

Cette certification est délivrée depuis 2014 selon les mêmes dispositions de formation. Elle délivre le certificat professionnel FFP de Consultant Bilan de Compétences depuis novembre 2016.

Code(s) NAF : **85.59A**

Code(s) NSF : **333**, **315m**

Code(s) ROME : **K1104**, **K2111**, **K2101**, **K2112**, **K1801**

Formacode : **44595**

Date de création de la certification : **08/11/2016**

Mots clés : **Ressources Humaines - recrutement - GPEC - management - evaluation - développement RH**, **Formation professionnelle**, **ORIENTATION PROFESSIONNELLE**, **Bilan de compétences**

Identification

Identifiant : **3592**

Version du : **16/10/2018**

Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

- **N/A**

Non formalisé :

- [Alves, S & Zannad, H 2012, 'Du bilan de compétences au projet professionnel: linéarités et détours', Education Permanente, no. 192, pp.107-11](#)
- [Certification Professionnelle de la Fédération de la Formation Professionnelle](#)

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

Cette certification Bilan de Compétences a pour objectif de valider les compétences en lien avec la méthodologie du bilan de compétences. Conçue et animée par des professionnels du Bilan de compétences et des Outils Psychométriques elle permet de :

S'enrichir des différents concepts et fondements théoriques sous-tendant la pratique de l'accompagnement et du Bilan de compétences.

Accompagner des transitions professionnelles.

Acquérir une méthodologie adaptée à la pratique du bilan et notamment savoir conduire un entretien semi-directif.

Réfléchir et travailler sa posture de conseiller bilan.

Mettre en œuvre des méthodes d'analyse qui peuvent porter sur des objets différents (parcours professionnel, expériences, activité, connaissances...).

Se munir d'outils opérationnels pour mener à bien une démarche d'accompagnement à l'orientation professionnelle.

Se professionnaliser en tant que consultant bilan de compétences.

Confronter et échanger sur sa pratique d'accompagnement.

Se prévaloir d'une habilitation à un outil psychométrique.

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- Certification Bilan de compétences (CP FFP - Certification Professionnelle de la Fédération de la Formation Professionnelle)

Descriptif général des compétences constituant la certification

Mobiliser et développer l'ensemble des moyens, ressources et relations nécessaires à la réalisation de bilans de compétences, à l'insertion professionnelle, à l'orientation vers la formation et l'emploi.

Analyser une demande et contractualiser un accompagnement afin d'explorer les intérêts, capacités et valeurs mobilisés dans le contexte professionnel et, d'identifier les méthodologies pertinentes pour mener l'analyse d'expérience professionnelle.

Mettre en œuvre des modèles d'accompagnement, dans le respect du code déontologique, permettant de recueillir les informations et données issues des entretiens centrés sur le récit de vie professionnelle. Identifier les pistes de projets professionnels afin d'élaborer un plan d'action objectifs et chronologique.

Sélectionner les outils et supports adaptés au bénéficiaire du bilan de compétences, à son profil, à son niveau et en restituer les résultats.

Modalités générales

Volume horaire de la formation : 39 heures sur 5 jours en présentiel (4 jours APC + 1 jour CENTRAL TEST).

La formation est assurée par deux formateurs APC et un psychologue CENTRAL TEST.

Elle est complétée par la rédaction d'un mémoire sur un thème imposé correspondant à environ 70 heures de travail personnel.

Liens avec le développement durable

Aucun

Public visé par la certification

- Salariés
- Demandeurs d'emploi
- La population spécifiquement visée par cette certification peut être un professionnel de l'emploi, de l'orientation, des Ressources Humaines, de l'insertion, de la formation, de la psychologie du travail.

Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

Pour l'individu

Cette certification répond aux besoins de qualification des prestataires de Bilans de compétences ainsi que l'exige la loi dans son article L900-4.

La Certification Bilan de compétences (CP FFP) permet d'homogénéiser cette prestation et de la faire reconnaître. Elle contribue à la professionnalisation des Consultants Bilan de compétences en apportant une réponse qualitative, éthique nécessaire à la reconnaissance de ces professionnels tout en participant à la construction de leur identité professionnelle.

Elle permet également aux participants (professionnels de la formation) d'acquérir de nouvelles compétences et connaissances afin d'élargir leur champ d'intervention, d'augmenter leur employabilité et de sécuriser leur parcours professionnel en tant que consultants qualifiés salariés ou indépendants.

Pour l'entité utilisatrice

La Certification Bilan de compétences (CP FFP) permet :

- l'acquisition des principes essentiels de la mise en œuvre opérationnelle d'un bilan de compétences,
- d'intégrer la démarche de bilan de compétences dans ses dimensions déontologiques, administratives, règlementaires et commerciales,
- d'expérimenter les postures et modalités de l'accompagnement en entretien individuel, d'aborder la notion essentielle du cadre et la notion d'attente du bénéficiaire,
- de découvrir et mettre en œuvre un panel représentatif d'outils utilisables lors des différentes phases du bilan de compétences,
- d'obtenir les habilitations Profil-Pro 2 et IIPR délivrées par Central Test,

La Certification Bilan de compétences (CP FFP) modélise :

- l'information sur le cadre réglementaire de la profession,
- la mise en œuvre de méthodes d'analyse et d'évaluation des motivations, compétences, intérêts et valeurs professionnels, ressources et potentialités,
- l'accompagnement à la construction d'un projet réaliste et réalisable ainsi que l'identification des différentes étapes,
- la restitution des données recueillies et interprétées aux fins de discussion de validation et d'appropriation par le bénéficiaire ainsi que la rédaction d'une synthèse formalisée.

- d'étudier la question de la transition vers la conclusion du bilan de compétences et la synthèse.

Evaluation / certification

Pré-requis

La Certification Bilan de compétences (CP FFP) est accessible à toute personne non diplômée ayant une expérience avérée (> 5 ans) dans la prestation d'accompagnement individuel (conseiller, formateur, service RH) ou disposant d'un diplôme de niveau Master (Psychologie, RH, Formation...).

Compétences évaluées

Toutes les compétences de la certification sont évaluées.

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

Pas de niveau associé à cette certification.

La validité est Permanente

Possibilité de certification partielle : non
Matérialisation officielle de la certification :
Remise de la Certification Bilan de compétences (CP FFP)

Centre(s) de passage/certification

- ACTIONS PERSPECTIVES & COMPETENCES, 49 avenue Franklin Roosevelt - 77210 Avon

Plus d'informations

Statistiques

72 personnes formées depuis 2014.

En 2017 : 25 certifications délivrées.

Autres sources d'information

<http://www.apc-formation.com>

<http://www.cpffp.com/certificat/811>

